

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 13 avril 2011 à 18 heures 30 -
Sausheim**

Sur convocation du 7 avril 2011 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 13 avril 2011 à 18 heures 30, dans ses locaux à Sausheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Olivier **BECHT**, Madame Martine **ELGARD** avec procuration à Monsieur Charles **KREMMPPER**, Monsieur Gérard **LAMY** avec procuration à Monsieur Albert **SCHOLER**, Madame Catherine **MATHIEU-BECHT** avec procuration à Monsieur Philippe **WOLFF**, Monsieur Richard **PISZEWSKI**, Monsieur Daniel **SCHNEIDER**, Monsieur Gérard **THUET** avec procuration à Monsieur Bernard **RAPP**.

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du S.C.I.N. Il donne lecture des procurations et passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 mars 2011

Le procès-verbal du comité syndical du 30 mars 2011 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance. Monsieur le président propose à l'assemblée d'en approuver les termes et la rédaction.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 30 mars 2011.

Point n° 2 : Décision modificative n° 1

Le paiement des études relatives à la construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire, une halte-garderie et une salle associative à Rixheim Entremont avait donné lieu en 2010 à l'établissement d'un titre de recettes d'un montant de 239 200,00 euros, payable par Mulhouse Alsace agglomération.

La somme précitée a été réglée par la communauté d'agglomération, le 31 décembre 2010, sur P503, c'est-à-dire indépendamment du titre émis, qu'il y a donc lieu aujourd'hui d'annuler.

L'exercice 2010 étant clos, il n'est cependant plus possible de revenir sur le titre émis, de façon conventionnelle.

La procédure à suivre, arrêtée en concertation avec le comptable public, se présente comme suit :

1. Emission d'un mandat au compte 458101 de 239 200,00 € après avoir prévu les crédits budgétaires correspondants.
2. Etablissement d'un certificat de ré-imputation pour le titre 17/2011 d'un montant de 236 418,81 € du compte 13251 au compte 458201 (l'encaissement de cette somme, réalisé en 2011, correspondant en fait aux écritures du périscolaire Entremont de 2010)

Une fois ces écritures enregistrées en comptabilité, le compte 458101 présentera un solde débiteur de 1 408 297,90 € et le compte 458201 présentera un solde créditeur de 1 405 516,12 €, soit une différence de 2 781,78 €. Pour régulariser cette différence, il conviendra d'émettre un titre d'ordre au 458201 (chapitre 041) du même montant.

Par ailleurs, l'ensemble des autres opérations sous mandat présentent des centimes de différences entre le total des dépenses et des recettes. Afin de solder ces comptes, le montant des recettes doit être strictement exact au montant des dépenses :

- Compte 458103 : solde débiteur de 1 657,42 € ;
 - Compte 458203 : solde créditeur de 1 658,00 € ;
- D'où émission d'un titre d'ordre au 458203 (chapitre 041) de 0,58 €.

- Compte 458104 : solde débiteur de 7 441,63 € ;
- Compte 458204 : solde créditeur de 7 442,00 € ;
D'où émission d'un titre d'ordre au 458204 (chapitre 041) de 0,37 €.

- Compte 458105 : solde débiteur de 3 674,45 € ;
- Compte 458205 : solde créditeur de 3 675,00 € ;
D'où émission d'un titre d'ordre au 458205 (chapitre 041) de 0,55 €.

La contrepartie de l'ensemble des 4 titres précités prendra la forme d'un mandat d'ordre au compte 204158 (chapitre 041) de 2 783,28 € (2 781,78 + 0,58 + 0,37 + 0,55). Il est donc nécessaire de prévoir des crédits budgétaires en recettes et en dépenses au chapitre 041 à hauteur de 2 783,28 €.

Enfin, diverses opérations de régularisation imposent d'affecter une partie des crédits inscrits en dépenses imprévues (section d'investissement du budget primitif 2011) sur des opérations réalisées ou engagées en 2010 et qui seront soldées en 2011 :

- 014 – GRV – programme 2009.....75 000,00 €
- 019 – Sausheim –rue de Baldersheim110 000,00 €
- 21002 – Baldersheim – rue de Bretagne100 000,00 €
- 21004 – Baldersheim – coffrets EP50 000,00 €

Soit un total de 335 000,00 euros à prélever sur l'article 20 (chapitre 020) – dépenses imprévues, qui présentera à l'issue un solde débiteur de 491 366,73 euros.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les modifications à apporter au budget primitif 2011, telles qu'énoncées ci-dessus ;**
- **Charge M. le président de la mise en œuvre de ces décisions modificatives.**

Point n° 3 : Habsheim – rénovation thermique de l'école Saint-Martin – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 23 février 2011, le comité syndical de l'île Napoléon a autorisé M. le président à lancer la consultation d'entreprises sous la forme de marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) pour les travaux de rénovation thermique de l'école Saint-Martin à Habsheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 2 mars 2011, fixant la date limite de remise des offres au 28 mars 2011 à 11 heures.

La commission M.A.P.A. du S.C.I.N. a procédé le 30 mars 2011 à la consignation des prix, sur la base des offres reçues en réponse.

Après analyses et négociations, la séance du 5 avril 2011 a permis à la commission M.A.P.A. d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Gros-œuvre	Deganis à Sausheim	7 991,00 €
2	Etanchéité	SMAC à Wittenheim	28 000,00 €
3	Menuiserie aluminium	CG Alu à Colmar	109 721,00 €
4	Plâtrerie / isolation	Stepec à Wittelsheim	2 614,49 €
5	Chauffage / ventilation / Sanitaires	Haller à Vieux-Thann	120 000,00 €
6	Electricité / courants faibles	CET à Burnhaupt-le-Haut	12 372,75 €
		Option contrôle d'accès	967,40 €
7	Menuiserie bois	Marchand à Turckheim	3 135,80 €
8	Carrelage	Multisols à Colmar	1 450,08 €
9	Isolation thermique extérieure	Rauschmaier à Colmar	50 779,38 €
10	Peinture intérieure / revêtements de sols	Peinturest Ehret à Brunstatt	22 675,66 €
11	V.R.D. / aménagements extérieurs	Ganter Sireg à Sausheim	5 769,50 €
Montant total HT des marchés de travaux attribués (option comprise)			365 477,06 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-avant ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'ouverture des plis, les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif 2011 ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches utiles pour l'attribution de subventions.**

Point n° 4 : Habsheim – construction d'un centre technique municipal – aménagement de la plateforme de chantier – lancement de la consultation

La construction d'un centre technique municipal, rue du Cerf à Habsheim, a été retenue au titre du programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Préalablement au démarrage des travaux de construction du bâtiment, il convient de réaliser une plateforme de chantier destinée à recevoir les futurs bâtiments et les aménagements extérieurs. Cette plateforme permettra également, en phase travaux, la mise en place des cantonnements, l'accès aux engins de chantier, l'approvisionnement et le stockage des matériaux de construction.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux incombera aux services techniques du S.C.I.N., le lot « aménagements extérieurs » ayant été retiré de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Santandréa – Rapp – Fellmann, auteur du projet.

Ces travaux de terrassement généraux ont été évalués à 130 000,00 € HT soit (155 480,00 € TTC).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-51003 du budget primitif 2011.

Monsieur le président demande à l'assemblée d'en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe de l'opération susvisée ;**
- **Décide d'en arrêter le coût prévisionnel à 130 000,00 € HT (155 480,00 € TTC) ;**
- **Charge M. le président d'organiser la consultation d'entreprises et d'entreprendre toutes les démarches utiles à l'attribution de subventions.**

Point n° 5 : Sausheim – réhabilitation des locaux de l'association culture et loisirs – validation du coût prévisionnel des travaux

En séance du 9 juin 2010, le comité syndical de l'île Napoléon autorisait M. le président à signer avec le groupement Colombo – Baumann – ICAT – BET Mellardi – Roger Stofflique, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un coût de 5 800,00 € HT en tranche ferme (faisabilité/diagnostic) et 38 200,00 € HT en tranche conditionnelle (mission de base).

Le diagnostic, rendu le 13 octobre 2010, a fait apparaître que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affecté pour l'opération (400 000,00 € HT) permettait seulement de réaliser des travaux de « mise aux normes ».

Une réhabilitation globale de ce bâtiment est à présent souhaitée par la commune. Elle a été estimée au stade « faisabilité/diagnostic » à 1 281 050,00 € HT (coût travaux - valeur octobre 2010).

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-31003 du budget primitif (un avenant au marché de maîtrise d'œuvre régularisant les honoraires de la tranche ferme sera établi au stade A.P.D.).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'estimation établie par le maître d'œuvre, qui s'élève à 1 281 050,00 € HT (valeur octobre 2010) pour une réhabilitation globale ;
- Autorise M. le président à engager la tranche conditionnelle 1 du marché de maîtrise d'œuvre.

Point n° 6 : Divers

Le prochain comité syndical se tiendra mercredi 25 mai 2011 à 18 heures 30, à Dietwiller. Il sera précédé d'un bureau à 17 heures 30 (même endroit).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Sausheim, le 13 avril 2011